

Cinquante-cinquième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 09 décembre 2020.

PRÉSENCES

WOTTON	M. Jocelyn Dion
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

MOT DE BIENVENUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants.

2020-12-0317

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

RENCONTRE AVEC XPLORNET

13h à 14h : Rencontre préparatoire / MRC des Sources - Richard Bourret

Les membres du comité échantent sur la rencontre à venir avec Xplornet.

14h à 15h : Rencontre préparatoire conjointe / MRC des Sources conjointement à la MRC du Granit - Richard Bourrat

Les membres du comité échantent avec les responsables de la MRC du Granit sur la rencontre à venir avec Xplornet et se répartissent les questions à poser.

15h30 à 16h30 : Rencontre Xplornet / MRC des Sources conjointement à la MRC du Granit

Les membres du comité échantent ainsi que les responsables de la MRC du Granit échantent avec Xplornet.

2020-12-0318

DEMANDE AU MEI DE RETIRER SON INTENTION D'ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE POUR DESSERVIR LA MRC DES SOURCES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « RÉGIONS BRANCHÉES » À XPLORNET

CONSIDÉRANT que l'entreprise Xplornet a été largement subventionnée il y a 10 ans dans le cadre du programme Large bande Canada pour offrir la vitesse 5/1 Mbps dans l'ensemble des régions du Canada;

CONSIDÉRANT que les deux paliers de gouvernement ainsi que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) déploient des programmes d'aide financière pour que l'ensemble des territoires du Québec et du Canada ait accès dorénavant au service avec une vitesse de 50/10 Mbps avec une possibilité d'évolution vers des vitesses plus grandes;

CONSIDÉRANT que l'accès à des infrastructures numériques efficaces et pérennes fait partie intégrante des priorités de développement de l'Estrie et de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources travaille depuis les deux dernières années afin de documenter les besoins de sa communauté et les enjeux de son territoire

concernant cet important pilier de développement pour notre région qu'est la connectivité internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT que nous avons réalisé un plan d'affaires complet qui nous a démontré hors de tout doute qu'un projet de connectivité par fibre optique à la maison (FTTH) sur l'ensemble de notre territoire est rentable et techniquement réaliste pour l'ensemble de notre communauté;

CONSIDÉRANT que nous avons réalisé un relevé terrain complet de l'ensemble des secteurs mal ou non desservis par internet haute vitesse ainsi qu'un relevé de la force du signal cellulaire pour notre territoire;

CONSIDÉRANT que la topographie du territoire de la MRC des Sources exige une technologie filaire pour obtenir un branchement internet de qualité et stable;

CONSIDÉRANT que nous avons réalisé un processus complet d'appel à propositions pour le choix d'un partenaire d'expérience dans le domaine des télécommunications pour le dépôt d'un projet de technologie filaire au programme de subvention Large Bande du CRTC;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce processus d'appel à propositions, nous avons reçu cinq propositions de télécommunicateurs (Xplonet n'avait pas participé à ce processus) et que nous avons retenu le projet de Déry Télécom qui s'engageait à couvrir, avec la technologie FTTH, plus de 1700 résidences sur notre territoire pour un coût de revient par porte de 4 941\$;

CONSIDÉRANT qu'Innovation, Sciences et développement économique du Canada (ISDE) vient de lancer son appel de projets dans le cadre du Fonds Large Bande Universelle (FLBU);

CONSIDÉRANT que les informations figurant sur les cartes de couverture Internet haute vitesse d'ISDE ne reflètent pas la réalité et bloquent l'accès pour le projet de Déry Télécom déposé à ISDE, projet auquel nous avons donné notre appui;

CONSIDÉRANT que ces cartes indiquent une vitesse 50/10 Mbps avec la technologie sans fil et indiquent être couvert par un projet ayant obtenu une aide gouvernementale, ce qui s'avère erroné en regard de l'information transmise dans les médias par les représentants gouvernementaux responsables du dossier de la desserte internet ainsi que les faits constatés grâce aux tests de vitesse réalisés sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Xplonet n'a pas reçu l'appui de la MRC des Sources dans le cadre des programmes Régions Branchées et Large Bande du CRTC;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a accepté de rencontrer l'entreprise Xplonet pour qu'elle explique son projet déposé au Programme Régions Branchées et pour lequel le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) du Québec s'apprête à convenir d'un financement;

CONSIDÉRANT que le projet d'Xplonet projette couvrir 1600 résidences sur une grande partie du territoire de la MRC des Sources avec une technologie hybride sans-fil fixes WTTH FWA et fibre optique pour un coût de revient par porte de 5 269\$;

CONSIDÉRANT qu'Xplonet a mentionné respecter la limite de vitesse promise 80 % du temps et ce, en ne précisant pas le débit moyen minimum garanti par client aux heures de pointe, information nécessaire pour assurer un service de flux vidéo de qualité;

CONSIDÉRANT que les besoins en trafic internet augmentent constamment (plus de 30 à 40% de croissance par an, en doublement aux 2 ou 3 ans) et que les vitesses de 50/10 Mbps et de 100/10 Mbps ne suffiront pas à l'horizon de 2030;

CONSIDÉRANT que l'évolution des architectures/technologies sans-fil fixe WTTH FWA (4G, 5G, 6G) et des spectres disponibles (fréquences licenciées et non-licenciées) ne permettront jamais de rattraper les possibilités d'un réseau filaire avec fibres optiques pour les 50 à 100 prochaines années selon les experts de l'industrie;

CONSIDÉRANT que l'évolution des architectures/technologies filaires FTTH XPON (PON, XGS-PON, WDN-PON) permettent d'entrevoir des possibilités presque infinies avec, en plus, des débits minimaux par maison de plus de 100 Mbps/client;

CONSIDÉRANT que les coûts d'abonnement à Xplornet sont plus élevés qu'un abonnement de vitesse et de capacité équivalentes en milieu urbain, soit 99 \$ pour la vitesse de 50/10 Mbps et ce, appuyé sur une technologie moins fiable;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est une MRC dévitalisée dont la capacité financière des citoyens est inférieure à la moyenne québécoise et ne permet pas l'abonnement à un service internet à coût élevé ce qui constitue un frein important pour l'accessibilité à ce service essentiel;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a à cœur d'obtenir une infrastructure fiable et pérenne, offrant des tarifs les plus compétitifs possibles, pour l'ensemble des services de télécommunication (internet, téléphonie, cellulaire) à sa population;

CONSIDÉRANT que certains éléments, dont les plaintes reçues au CRTC et les tests de vitesse avec le CIRA, constituent des doutes par rapport aux promesses passées et futures d'Xplornet en regard du service qui sera offert concrètement à notre population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a réalisé d'importants efforts de diversification économique dans les dernières années et qu'un service internet haute vitesse de qualité constitue un pilier fondamental de la relance économique de notre MRC et permettra d'assurer la pérennisation des entreprises du territoire.

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la MRC des Sources demande au Gouvernement du Québec, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ainsi qu'à Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ISDEC) de n'accorder aucune subvention à Xplornet pour desservir le territoire de la MRC des Sources;

QUE les démarches soient faites sans délai pour que les informations sur les cartes de couverture internet, utilisées dans le cadre du Fonds Large Bande Universelle (FLBU) d'ISDE, soient corrigées afin de permettre le dépôt de projets en réponse rapide d'ici le 15 janvier et processus régulier d'ici le 15 février, délais très courts dans les circonstances;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Premier Ministre du Québec, M. François Legault, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, au ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, au député provincial d'Orford, M. Gilles Bélanger, au député provincial de Richmond, M. André Bachand, au député fédéral de Richmond-Arthabaska, M. Alain Rayes, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ainsi qu'à Innovation, Sciences et développement économique du Canada (ISDEC).

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

FRR-2020-J Développement de la télé communautaire régionale

Le projet vise à supporter le développement de la télé communautaire à l'échelle de la MRC des Sources. Le Canal Info + étant né il y a 2 ans et se concentrant initialement sur la Ville de Danville, l'organisme s'engage depuis 2020 à couvrir l'ensemble du territoire de la MRC des Sources. La demande d'aide financière contribuera à l'acquisition d'équipements requis pour réaliser des entrevues en itinérance tout en respectant les mesures sanitaires requises en raison de la pandémie.

Le montant demandé est de 3 500 \$ pour un coût de projet de 94 600 \$ (coût pour l'année de démarrage), soit 3,7 %.

Le projet fut rejeté par les membres du comité administratif sur les principes que le conseil de la MRC n'a pas retenue les informations avancées par le promoteur dans sa demande de soutien financier. Selon l'historique de l'organisme mandant, les prétentions avancées laissait le conseil dans le doute quant à la capacité de respecter les engagements liés au projet.

2020-12-0319

Stratégie globale d'attractivité territoriale - Mandat 2 - positionnement territorial

CONSIDÉRANT qu'assurer la vitalité du territoire fait partie intégrante des mandats confiés à la MRC des Sources en développement territorial et en développement économique;

CONSIDÉRANT que la stratégie globale d'attractivité territoriale de la MRC des Sources a pour premier objectif d'assurer la vitalité de la région des Sources;

CONSIDÉRANT que l'attractivité du territoire est un objectif priorisé dans l'Agenda 21 de la MRC des Sources pour les années 2019-2022;

CONSIDÉRANT que la stratégie globale d'attractivité territoriale fait partie des priorités annuelles 2020-2021 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'un des piliers de la stratégie globale d'attractivité territoriale est la promotion de la région des Sources;

CONSIDÉRANT que l'agence BE.AT a déposé une proposition de service qui répond aux besoins identifiés dans la stratégie globale d'attractivité territoriale, à savoir l'identification d'un positionnement territorial;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources procède à l'octroi de mandat à l'agence BE.AT pour un montant de 6 750 \$ permettant un appui dans l'élaboration du positionnement territorial de la MRC des Sources.

Adoptée.

VARIA

Aucun sujet.

2020-12-0320
LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Pierre Therrien propose la levée de la séance à 17h00.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier